



45^{ème} cercle de silence !

... et toujours nécessaire

Pour interpeller nos consciences, des **cercles de silence** se sont constitués **dans plus de 190 villes** en France, regroupant chaque mois, plusieurs milliers de personnes.

Le cercle de Saint Étienne, qui se réunit le dernier mardi de chaque mois, exprime :

- **Le refus** des traitements inhumains et dégradants que subissent des hommes, des femmes et des enfants sur le territoire français du simple fait qu'ils sont en situation administrative irrégulière.
- **Le soutien** aux exilés, à ceux qui les accompagnent dans leurs démarches et aussi à ceux qui sont chargés d'exécuter les procédures administratives et judiciaires.
- **Le devoir d'informer** l'opinion publique et de donner des outils de réflexion.

Nous condamnons fermement :

la politique du chiffre en matière d'expulsion du territoire,
les contrôles d'identité au faciès,
les expulsions détruisant les liens familiaux,
la rétention systématique dans des lieux d'enfermement,
le prolongement de la durée de séjour dans les centres de rétention

***Vous pouvez vous joindre à nous,
ne serait-ce que pendant quelques minutes ...***

Deux enfants en rétention pour la quatrième fois depuis juillet. Ca suffit !

La famille Emini au complet, le père Idriz, sa femme Mizafere et leur deux enfants, Ezra 4 ans, Emir, 6 ans sont en route pour le centre de rétention de Metz. Kosovars de nationalité serbe, ils sont arrivés en France en 2009.

C'est le quatrième centre de rétention des enfants depuis juillet 2011. A cette date, Mizafere et les enfants avaient été placés au CRA de Metz. Elle y avait eu des réels problèmes de santé et avait été libérée avec assignation à résidence. Ses problèmes de santé l'avaient empêchée de répondre à toutes les convocations de la police. Résultat : nouveau placement de la famille en rétention, au Mesnil-Amelot cette fois. Le tribunal administratif avait annulé cette mesure.

Le 31 janvier 2012, la police débarquait à 6h30 du matin dans le foyer où les Emini étaient hébergés. La préfecture de l'Aube édictait de nouvelles Obligations de quitter le territoire français (OQTF) et les plaçait quelques temps, enfants compris, au LRA (Local de rétention administrative) de Troyes, un lieu où l'enfermement des enfants est normalement interdit. Ils ont ensuite été transférés au Mesnil-Amelot. Le Tribunal administratif de Melun les faisait libérer le 3 février.

Pourtant, 18 jours plus tard, le 21 février, la police venait les arrêter à domicile une fois de plus. Conduits à Roissy, ils ont refusé d'embarquer. Les parents et les enfants sont donc à nouveau au nouveau centre de rétention de Metz, probablement pour qu'ils ne soient pas présentés une nouvelle fois devant le Tribunal administratif de Melun qui a déjà prononcé leur libération.

Extrait de RESF Info

La paix du monde repose sur le respect de tout homme !

Prochain cercle de silence :

Mardi 27 mars 2012, de 18 h à 19 h,

Place de l'Hôtel de Ville à Saint Etienne

février 2012

contact : csilencetest@aol.com